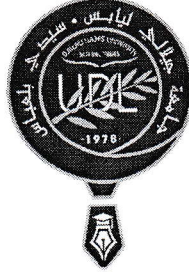




UNIVERSITE DJILLALI LIABES
SIDI BEL ABBES
RECTORAT
Vice Rectorat Des Relations
Extérieures

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



جامعة جيلالي ليابس
سيدي بلعباس
رئاسة الجامعة
نيابة رئاسة الجامعة للعلاقات
الخارجية

Annonce

**Relative aux résultats de la sélection des dossiers de
candidatures des ATS_Rectorat aux stages de courte durée
à l'étranger dans le cadre de l'exercice 2023**

Vu le Procès-Verbal de la commission de sélection des candidatures aux stages de courte durée à l'étranger (Personnel_ATS) du 04/07/2023 amendé lors de la réunion du conseil de direction de l'université, en date du 06/07/2023.

Et

Conformément aux textes réglementaires régissant la formation et le perfectionnement de courte durée à l'étranger notamment :

- Le décret présidentiel N°14-196 du 06/07/2014 portant organisation et gestion de la formation et du perfectionnement à l'étranger.
- L'arrêté ministériel N°1349 du 04/10/2022 fixant les critères de sélection d'admissibilité au programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger.
- Le procès-verbal des réunions de coordination du 29/12/2022 et du 18/01/2023 amendé lors des réunions du conseil de direction du 31 janvier 2023 et du 21 février 2023, puis lors de la réunion du conseil scientifique de l'université du 01 mars 2023.

Le Rectorat de l'université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès annonce ce qui suit :



- Nombre de dossiers soumis à l'étude et à la sélection : 27
- Nombre de dossiers acceptés pour la sélection : 20
- Nombre de dossiers non retenus (candidats non éligibles) : 07

Critères de sélection :

- Les candidats éligibles sont classés selon la note totale obtenue sur la grille d'évaluation.
- Les candidats à position égale (ex aequo) sont classés selon les critères suivants par priorité de :
 1. Candidats n'ayant jamais bénéficié d'un stage de courte durée à l'étranger
 2. Dernière année de bénéfice de stage (de l'année la plus ancienne à l'année la plus récente)
 3. Nombre d'années d'ancienneté (du plus grand au plus petit)

Compte tenu du budget alloué à cette catégorie de personnel, la commission a ressorti un total de 07 bénéficiaires et 03 autres en réserve, selon le tableau dans la liste jointe publiée sur le site de l'université www.univ-sba.dz et le site du vice rectorat des relations extérieures www.univ-sba.dz/vremc